

Signez l'engagement collectif au Boycott du LPC

www.boycott-lpc.lutter-agir.org

AVERTISSEMENT : IL NE S'AGIT PAS D'UNE « SIMPLE » PETITION MAIS BIEN D'UN...

Engagement collectif à ne pas remplir le LPC

Cette année encore, un « livret personnel de compétences » (LPC) nous est imposé par le Ministère et notre hiérarchie. Il nous est demandé d'y recenser les compétences acquises par nos élèves en fin de CE1, de CM2 et de 3^{ème}.

Pourquoi sommes-nous opposés au LPC ?

- ✘ Parce qu'il est **inutile** : il s'ajoute au livret scolaire en usage dans les écoles et collèges.
- ✘ Parce qu'il est **incompréhensible** dans sa formulation, beaucoup trop dense et ne laisse aucune place aux commentaires écrits.
- ✘ Parce qu'il est **absurde** d'évaluer de façon simpliste : dans le LPC, une compétence est acquise ou non-acquise alors qu'en réalité elle s'acquière de façon progressive.
- ✘ Parce qu'il contribue à remplacer la recherche et les apprentissages par des exercices de bachotage. Nous faudra-t-il enseigner que ce qu'on nous demande d'évaluer ?
- ✘ Parce qu'il contraint les enseignants à des pratiques visant d'abord à se conformer aux souhaits de leur hiérarchie.
- ✘ Parce qu'il participe à la mise en concurrence des élèves, des enseignants et des écoles ; parce qu'il utilise pour l'enseignement des concepts propres à certaines entreprises (contrat d'objectifs, référentiel de compétences...).
- ✘ Parce qu'il est **dangereux** : il est informatisé pour le second degré et le sera à terme pour le primaire. Les résultats des élèves - qui ne devraient concerner qu'eux et leurs familles - seront fichés dans les bases de données "base-élèves" et "SGONET", et cela pour leur vie entière... avec quelle sécurisation ?
- ✘ Parce qu'il conditionne l'obtention du brevet des collèges.
- ✘ Parce qu'il tend à se substituer aux diplômes et donc aux conventions collectives.

En conséquence, nous, soussignés, nous engageons collectivement et solidairement à ne pas remplir le LPC et à soutenir activement ceux d'entre nous qui subiraient des pressions ou sanctions de la part de notre hiérarchie.

La liste des signataires sera rendue publique, transmise au ministère et aux médias au mois de juin, à condition que le nombre de signataires dépasse les 500 (autrement vos noms ne seront pas publiés).

Les engagements se font sur le site : www.boycott-lpc.lutter-agir.org

Sous sa forme papier, cet engagement doit être retourné à la fédération SUD éducation, 17 Boulevard de la Libération, 93200 Saint-Denis.

Date limite de retour des signatures : le 7 juin 2013.

Appel soutenu par le Réseau des enseignants du primaire en résistance, le Collectif National de Résistance à Base-Elèves, la Fédération des syndicats SUD éducation, la Fédération des Travailleurs de l'Éducation de la CNT, et la Fédération Éducation de la CNT-Solidarité Ouvrière



